



Déclaration liminaire au CTRA du jeudi 14 janvier 2021

Mesdames Les Rectrices, mesdames et Messieurs les membres du CTRA,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour un nouveau CTRA sur la création de la DRA-RI : encore une étape sur l'agrandissement de notre région académique. Après l'intégration du personnel de la Jeunesse et des Sports, voici l'arrivée du personnel de la DRA-RI. Les deux délégations fonctionnent sous plusieurs autorités : notamment rectorale et préfectorale. Cette double gouvernance ne simplifie pas le travail, ni les rapports hiérarchiques. Il semblerait que la double tutelle soit devenue très populaire dans les différents Ministères. Maintenant c'est le projet de loi 4D qui souhaite voir les gestionnaires d'EPLÉ sous l'autorité des collectivités territoriales. Où va-t-on s'arrêter ? En quoi cela facilite-t-il la gouvernance d'avoir deux autorités ? Quel en est l'intérêt si ce n'est de diffuser la responsabilité et complexifier la gestion des ressources humaines ?

La DRA-RI est seulement composée de 8 personnels ce qui paraît bien peu au regard de la superficie de notre territoire, de la taille de l'Autriche (par exemple : de Chatellerault à Pau il y a presque 500 km). La création de la délégation est à moyen constant, ce que nous déplorons.

Mais en conclusion, le Sgen-CFDT tient à souhaiter la bienvenue au personnel de la DRA-RI.